



Non respect du statut de soudeur

Par **philippon alain**, le **23/11/2009** à **19:25**

Bonjour, rnj ai été embauché dans une boîte de carrosserie automobile (société très connue en Bretagne) en Février 2004, cette société recherchait un soudeur, je me suis donc présenté et fait l affaire donc pris en CDI en septembre de la même année. C est alors que au bout de quelques mois sur ma fiche de paye je me suis aperçu que en "emploi" j étais pris en temps que monteur en carrosserie et non monteur soudeur qui aurait été plus logique, je me suis manifester et l on m a répondu que c était comme cela, est ce normal de plus que ce n est pas n importe quelle soudure puisque je soude de l aluminium. En 2006 j ai eu une grosse intervention chirurgicale qui m a bloqué 2 ans a la maison, j ai repris mon emploi en Juin 2008, et là notre directeur de prod. a tout changé au niveau de mon poste, au lieu de 2 poste opérationnel (soudure et montage) 1 poste soudure (le mien) et l autre montage (mes collègues), donc depuis Juin 2008 je ne fais que de la soudure et quand je me déplace sur un autre poste pour dépanner je fais de la soudure au semi auto (fêraille galvanisée !!!!), que puis je faire pour obtenir mon statut de soudeur ainsi que le salaire y afférant. rnCordialement